



## RAPPEL PRODUIT

Le GAEC DU BOIS DE BOULLE retire et rappelle le produit suivant : Terrine de cerf abricot en bocal de 190 g

Publié le 02 février 2026

Le GAEC DU BOIS DE BOULLE retire et rappelle le produit suivant :

➤ **Terrine de cerf abricot en bocal de 190 g**

**Marque : LA FERME AUX BICHES**

<https://rappel.conso.gouv.fr/fiche-rappel/21085/Interne>

Le 29 janvier 2026, le GAEC du bois de Boulle, procède au retrait de la vente et à un rappel de « terrine de cerf à l'abricot » en bocaux de 190 g distribués par « La ferme aux biches » suite à la mise en évidence d'un défaut de fabrication et la perte de maîtrise du process de stérilisation.

Ces produits ont été vendus en bocaux de 190 g avec une conservation à température ambiante. Le rappel concerne le lot 5 dont la DDM (Date de Durabilité Minimale) est au 25/05/2028.

Les produits ont été vendus directement à la ferme aux biches située à Guérande ou sur les marchés de Loire-Atlantique au village de Kerhinet à Saint-Lyphard de juillet à mi-septembre, marché d'automne de Casson, marchés de Noël de Genrouet, de Mesquer et de Saint-André-des-Eaux.

### Recommandations aux consommateurs :

Ces produits ont été fabriqués dans des conditions ne permettant pas d'apporter de garanties sanitaires satisfaisantes. Ces produits sont donc susceptibles de présenter un danger pour la santé des consommateurs. Les produits ont été retirés de la commercialisation. Cependant certains produits ont été commercialisés avant la mesure de retrait. Il est donc recommandé aux personnes qui détiendraient ces produits de ne pas les consommer et de les détruire.

Les personnes ayant consommé le produit mentionné ci-dessus et qui présenteraient des symptômes sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation ainsi que les lieux et date d'achat.



**HOTEL DE VILLE DE  
SAINT-LYPHARD**  
1, rue de Kerio  
44410 Saint-Lyphard

📞 02 40 91 41 08

